

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14h, heure légale du Québec, à la date ci-dessous, à la l'Hôtel de ville de Saint-Côme à l'attention de la directrice générale et secrétaire-trésorière, 1673, 55^e Rue, Saint-Côme (Québec) J0K 2B0 pour :

Catégorie : Travaux de construction

Appel d'offres : 2020-01

Descriptif : MISE AUX NORMES DU BARRAGE X0004347 – La Municipalité de Saint-Côme sollicite l'expertise d'entrepreneur pour les travaux de mise aux normes du barrage X0004347 – Lac Côme.

Date d'ouverture : 20 mars 2020 à 14h

Renseignements : Pour toute question, s'adresser à Mme Josée Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, 450 883-2726, poste 7315 ou dq@stcomelanaudiere.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 19 février 2020 uniquement sur le SÉ@O.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant uniquement au Service électronique d'appels d'offres (SÉ@O) en communiquant avec un des représentant par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site web www.seao.com. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉ@O.

Conditions : Seuls sont autorisés à soumissionner les Entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province visée par cet accord, et détenant, le cas échéant, une licence d'Entrepreneur de construction appropriée émise par la Régie des entreprises de construction du Québec.

Chaque soumission doit être placées dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie au document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Municipalité ne s'engage pas à accepter ni la soumission la plus basse ni aucune des soumissions reçues ou ouvertes ni à payer aucuns frais. Elle ne s'engage à aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

La Municipalité se réserve également le droit de passer outre à une informalité ou à une omission mineure si elle estime, à sa seule discrétion, que l'intérêt public le justifie, ce que les soumissionnaires acceptent d'emblée, en choisissant de souscrire une soumission. De plus, la Municipalité se réserve le droit à sa seule et unique discrétion d'adjuger au soumissionnaire par la précédente procédure d'appel d'offres selon que le prix budgétaire soit respecté.

Les soumissionnaires intéressés qui choisissent de déposer leur soumission reconnaissent avoir pris connaissance de la présente réserve et en assument les conséquences.

Fait à Saint-Côme, le 21 février 2020



Josée Gauthier

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Côme

1673, 55^e Rue

Saint-Côme (Québec) J0K 2B0